

Communiqué de presse Au Teich, le 13 avril 2019

La Gaita: 1er navire du Parc naturel marin

Mercredi 20 mars, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a réceptionné son 1^{er} navire au port d'Arcachon. Mise à l'eau, premiers essais techniques et vérifications sécuritaires étaient au programme.



Réception de *La Gaita* par le Parc naturel marin. Mars 2019.

La construction de la Gaita

En 2017 le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a commandé à l'entreprise Zodiac Milpro la construction de son premier navire, dans le cadre du marché contracté avec l'Agence française pour la biodiversité.

Livré le 20 mars dernier, le navire a été conçu pour appréhender l'ensemble du périmètre du Parc marin, du Bassin à son ouvert, en toute saison. Equipé de deux moteurs, la Gaita permet de naviguer jusqu'à l'océan et de franchir les passes du Bassin. Les agents du Parc naturel marin pourront ainsi se rendre sur tous les types de milieux marins.

Le modèle retenu, un Zodiac MILPRO SRA 900, répond au besoin d'équipement d'un premier moyen nautique pour le Parc naturel marin : il offre les garanties de sécurité d'un navire professionnel et une polyvalence permettant la réalisation d'un bon nombre des actions à mettre en œuvre.

La Gaita est de type semi-rigide d'une longueur de 9m50. Sa motorisation de dernière génération lui apporte la puissance nécessaire pour le franchissement des passes, tout en ayant une consommation maîtrisée. Le navire est équipé d'un système de navigation performant comportant radar et sondeur utiles pour les protocoles scientifiques. Le navire est également équipé d'une potence permettant de lever une charge de 200 kg.

Le pont est modulable grâce à l'implantation des sièges sur des rails de type « aviation ». Une porte aménagée dans le bordé tribord facilite la mise à l'eau du matériel et des plongeurs.

Assimilé aux moyens de l'action de l'Etat en mer (AEM), le bateau du Parc naturel marin revêt la couleur grise d'usage et les couleurs tricolores pour permettre une meilleure identification.

La Gaita, un nom gascon pour un ancrage local

Le nom « gaita », issu du verbe « gaitar » (ou « gueitar ») signifiant regarder, guetter, provient du gascon et désigne la vigie ou la guérite. Un nom tout naturellement approprié au premier navire du Parc naturel marin et à ses missions d'observation.

Dans le cadre de l'installation progressive de l'activité du Parc naturel marin, l'arrivée du navire représente une nouvelle étape pour le déploiement des actions sur le terrain et l'atteinte des finalités du plan de gestion. L'équipe du Parc naturel marin sera ainsi présente sur le Bassin pour mener des missions d'observation et contribuer au recueil de connaissances sur les milieux marins, tout en sensibilisant les publics aux enjeux du territoire et à la réglementation.

Présentation du navire

Le navire *La Gaita* sera présenté aux membres du conseil de gestion et de partenaires du Parc naturel marin en présence de François DELUGA vendredi 19 avril à 10h30 sur le ponton d'accueil du port d'Arcachon. La présentation du navire sera clôturée par un moment de convivialité.

Crédits photos : Benoit Dumeau / Agence française pour la biodiversité.

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outremers, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Retrouvez plus d'informations sur le site web : www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez télécharger les photos jointes au communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne à l'adresse suivante :

http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWNUCAJ2C945

La mention des crédits photos est obligatoire.

Les photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur la présentation du 1^{er} navire du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.